Rapport d'activités

2016

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE CORRÈZE

Sommaire

Rapport moral 4

Assemblée générale à Ussac 5

Une année d'activité 6

Union Régionale des CAUE Nouvelle Aquitaine / Un réseau national - la FNCAUE 7

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS / AUTRES STRUCTURES 12

Démarche/partenariat 12

Urbanisme et paysage 13

Architecture et patrimoine 17

CONSEIL AUX PARTICULIERS 22

FORMATION DES MAÎTRES D'OUVRAGES ET PROFESSIONNELS 26

Journées techniques «Du conseil au projet» 26

Information sur les cimetières avec l'Association des Maires (ADM 19) 27

Lecture de paysage avec le Pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise 27

SENSIBILISATION DU PUBLIC 30

Partenariat avec Maisons Paysannes de France 30

Concours «Habiter le paysage en Limousin - 31

Refonte Plaquette « Toits traditionnels » 32

Les visites commentées 32

Les Journées Européennes du Patrimoine 34

Journées Nationales de l'Architecture 35

Participations à des salons 35

Interventions périscolaires 37

CENTRE DE DOCUMENTATION 38

Le Facebook du CAUE 38

Itinéraire des expositions 38

Revue de presse 39

BILAN ANNUEL 41

Le Conseil d'Administration (en mars 2017) 42

L'équipe du CAUE (en mars 2017) 43

Accueil de stagiaires 43

Rapport moral

Un CAUE engagé dans le XXI^{ème} siècle.
C'est avec satisfaction et un grand intérêt que j'assure la présidence du CAUE depuis le mois de juin 2015.

Le monde change et vit une période de mutations historiques. le Moyen-Âge a vécu le bouleversement de la découverte de l'imprimerie ; au XXI^{ème} siècle, nous vivons celui du numérique. Ce sont les activités, les modes de vie, les modes de pensée qui sont emportés dans cette spirale de façon irréversible.

Le CAUE, engagé dans cette réflexion, s'efforce de s'adapter à ces nouvelles mutations en développant de nouveaux partenariats, en étant ouvert à différentes formes de mutualisation. La part la plus importante des activités du CAUE consiste en l'accompagnement des collectivités. Dans cet objectif, des rencontres de coordination régulières sont organisées avec les chefs de projets du Conseil Départemental, correspondant à chacun des cinq territoires corréziens.

En complémentarité des aides aux communes allouées par le Département, le CAUE se pose en partenaire incontournable. L'Urbanisme est un enjeu, ses conseils, prodigués en amont, sont indispensables dans la réflexion sur l'évolution et l'extension des centre-bourgs.
C'est ainsi que, toujours en partenariat avec les Communautés de Communes ou d'Agglomération, des journées techniques de formation ont été organisées pour faciliter les démarches de demandes de permis de construire et les dialogues avec les porteurs de projets. L'adhésion des 2/3 des communes témoigne des attentes des élus pour l'accompagnement de leurs projets et c'est également un soutien important pour le CAUE.

À l'échelon régional, l'Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine a vu sa création en 2016. C'est ainsi que les CAUE du Limousin ont pu être retenus pour « l'Appel à Manifestation d'Intérêt» National sur la Trame Verte et Bleue et bénéficient d'un soutien financier pour organiser des actions sur notre territoire.

Le CAUE de la Corrèze, rencontre les mêmes difficultés que les autres CAUE. Le budget est déficitaire, comme en 2015 et nécessite l'utilisation des réserves. Des mesures de réduction des charges sont engagées et il est proposé de lancer un travail interne d'analyses des activités du CAUE, de leur organisation, et une enquête sur les attentes des partenaires extérieurs. En effet, notre structure se veut attentive à répondre toujours mieux aux attentes des élus et des habitants du Département.

Notre objectif est de favoriser la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement. En ces temps de profondes mutations, le CAUE sera-t-il un lieu de savoir, de savoir-faire et d'innovation qui permettra la production d'une architecture de qualité, en lien avec le patrimoine, la protection des paysages, de l'environnement, en harmonie avec l'homme ?
Nous nous efforcerons d'être réactifs et de nous adapter aux exigences de ce nouveau siècle.

Lilith PITTMAN
Présidente du CAUE de la Corrèze
Vice-présidente du Conseil Départemental
Conseillère municipale de Brive

Assemblée générale à Ussac

En 2016, l'assemblée générale a été accueillie à Ussac par son maire, également vice-président du CAUE, Monsieur Gilbert Rouhaud. Il était accompagné de Monsieur Lachambre, adjoint en charge de l'urbanisme, des bâtiments et du patrimoine et de Madame Vanessa Vincent, chargée d'urbanisme et des bâtiments. Ils ont présenté les principales réalisations de ces dernières années, aménagement de bourg et création d'équipements, ainsi que les projets de développement urbain en cours d'étude, dont plusieurs accompagnés en amont par le CAUE.

La projection d'un riche inventaire du patrimoine communal, réalisé par un habitant, a surpris l'assemblée par le contraste entre des paysages encore très ruraux et «naturels» et l'image communément partagée d'un territoire urbanisé, sous l'influence de Brive.

La réunion statutaire est l'occasion pour l'équipe de présenter l'activité, en détaillant certaines actions représentatives, et de rappeler notre démarche d'accompagnement des projets. Cette année cette présentation a été enrichie par plusieurs témoignages d'élus, projetés sous la forme de courtes séquences vidéos.

La visite de l'école maternelle de sept classes avec restauration, ouverte en 2013 et conçue par l'Atelier d'architecture Pantheon, a permis de découvrir une réalisation éminemment environnementale et contextuelle, intégrée dans la pente en contrebas de la mairie.

À l'issue du traditionnel déjeuner convivial, une visite du bourg, sous le soleil, a été animée par Catherine Deschamps, architecte conseillère du CAUE.

Une année d'activité

Répartition de l'activité par grandes missions

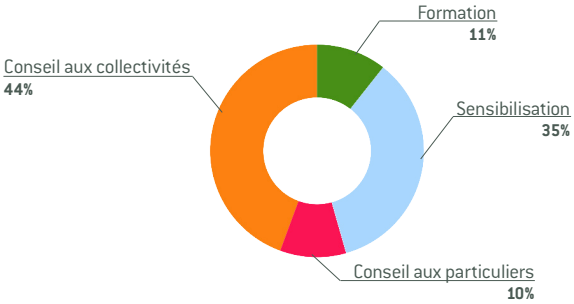

En 2016 la présentation de la répartition de l'activité par grandes missions évolue avec la distinction d'une part consacrée à la formation, en raison de l'implication importante de l'équipe dans la création et l'animation de journées techniques consacrées à l'urbanisme, à destination des élus et du personnel administratif. Par ailleurs, après plusieurs années d'augmentation, la part consacrée au conseil aux collectivités se stabilise mais reste très largement l'activité principale du CAUE. Après deux années faibles, il est satisfaisant de noter que la part du conseil aux particuliers remonte, gagnant 3 points par rapport à 2015. Il s'agit principalement d'une augmentation des rendez-vous en entretien dans les locaux du CAUE.

En 2016, l'équipe du CAUE était composée de 6 personnes, pour 5,4 équivalent temps plein (ETP) et un total de 952 jours d'activités qui se repartissent de façon stable par rapport à l'année dernière, les postes n'ayant pas évolué.

Répartition de l'activité globale

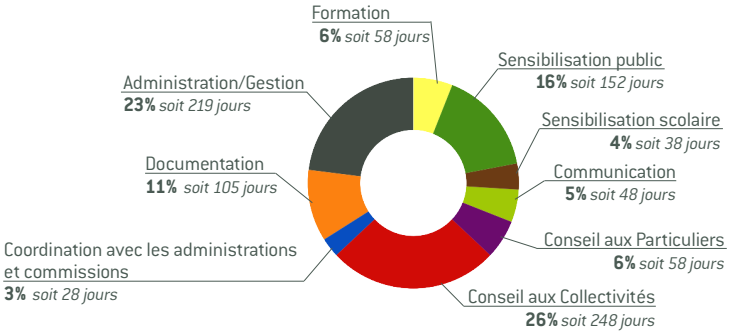

Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine

Pendant 5 ans, les 3 CAUE du Limousin ont organisé ensemble **plusieurs actions avec des partenaires régionaux**. Ce travail commun a été facilité par l'organisation de rencontres bisannuelles des équipes. La dernière, organisée en octobre 2016 à la Maison du PNR de Millevaches, a été consacrée aux enjeux de la structuration à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. À l'issue de plusieurs réunions de travail des présidents et directeurs des CAUE sur la structuration à l'échelle de la nouvelle Région, les Présidents des CAUE d'Aquitaine se sont réunis le 24 novembre 2016 à Mont-de-Marsan en Assemblée Générale extraordinaire pour modifier les statuts et approuver à l'unanimité la modification du périmètre de l'Union Régionale afin d'intégrer l'ensemble des CAUE de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les CAUE des anciennes régions Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine sont ainsi rassemblés autour d'un nouveau projet commun axé sur l'efficacité énergétique, la biodiversité et le paysage ainsi que les identités régionales.

Tous ont également acté le changement de nom de la structure qui devient Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine.

L'URCAUE Nouvelle-Aquitaine peut s'appuyer sur plus de **130 collaborateurs** répartis dans les **11 CAUE** présents sur le territoire régional.

Un réseau national - la FNCAUE

La Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association loi 1901 créée le 9 mai 1980. Elle regroupe les CAUE représentés par leurs Présidents. Le CAUE de la Corrèze est adhérent.

La Fédération est un lieu d'échanges, de valorisation des expériences départementales et de mutualisation pour les CAUE. Elle organise pour le réseau et ses partenaires des rencontres, des congrès, des colloques qui leur permettent de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme, l'environnement.

La Conférence Technique Permanente (CTP), composée de directeurs élus par régions, est une force de proposition et un outil de gestion des actions communes à l'ensemble des CAUE. Les commissions et groupes de travail, associant élus et techniciens, approfondissent la réflexion sur différents thèmes du cadre de vie.

Le CAUE de la Corrèze représente les CAUE de l'ex-Région Limousin à la CTP et participe au Groupe opérationnel « transition énergétique » sur typologie du bâti et énergie.

Communes adhérentes

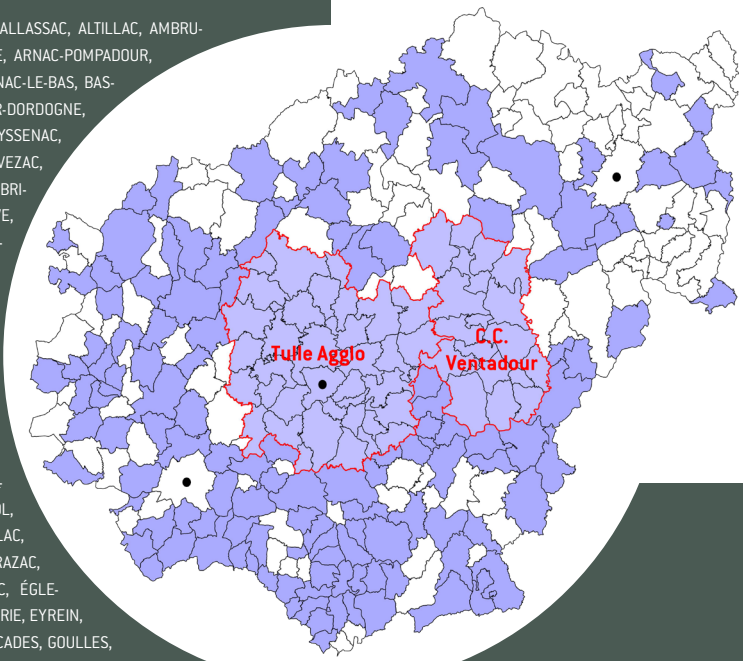

AFFIEUX, ALBIGNAC, ALBUSSAC, ALLASSAC, ALTILLAC, AMBRUGEAT, LES ANGLES-SUR-CORRÈZE, ARNAC-POMPADOUR, AUBAZINE, AURIAC, BAR, BASSIGNAC-LE-BAS, BASSIGNAC-LE-HAUT, BEAULIEU-SUR-DORDOGNE, BEAUMONT, BENAYES, BEYNAT, BEYSSENAC, BILHAC, BRIGNAC-LA-PLAINE, BRIVEZAC, CAMPS-SAINT-MATHURIN, CHABRIGNAC, CHAMBERET, CHAMBOULIVE, CHAMEYRAT, CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE, CHAMPAGNAC-LA-PRUNE, CHANAC-LES-MINES, CHANTEIX, LA CHAPELLE-AUX-SAINTS, LA CHAPELLE-SPINASSE, CHARTRIER-FERRIÈRE, LE CHASTANG, CHASTEAUX, CHAUFFOUR-SUR-VELL, CHAUMEIL, CHAVEROCHE, CHENAILLER-MASCHEIX, CLERGOUX, COLLONGES-LA-ROUGE, COMBRESSOL, CORNIL, CORRÈZE, COSNAC, CUBLAC, CUREMONTE, DAMPNIAT, DARAZAC, DARNETS, DAVIGNAC, DONZENAC, ÉGLETONS, ESPAGNAC, ESTIVALS, EYBURIE, EYREIN, FAVARS, FORGÈS, GIMEL-LES-CASCADES, GOULLES, GROS-CHASTANG, GUMONT, HAUTEFAGE, LE JARDIN, JUGEALS-NAZARETH, LACELLE, LADIGNAC-SUR-RONDELLE, LAFAGE-SUR-SOMBRE, LAGARDE-ENVAL, LAGLEYGEOLLE, LAGRAULIÈRE, LAGUENNE, LANTEUIL, LAPLEAU, LARCHE, LATRONCHE, LAVAL-SUR-LUZÈGE, LIGNEYRAC, LIOURDRES, LOSTANGES, LUBERSAC, MADRANGES, MALEMORT, MARC-LA-TOUR, MARCILLAC-LA-CROISILLE, MARGERIDES, MÉNOIRE, MERLINES, MESTES, MEYMAC, MEYSSAC, MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE, MONTGIBAUD, MOUSTIER-VENTADOUR, NAVES, NESPOULS, NEUVILLE, NOAILHAC, NOAILLES, ORGNAC-SUR-VÉZÈRE, ORLIAC-DE-BAR, PALISSE, PANDRIGNES, PÉRET-BEL-AIR, PÉROLS-SUR-VÉZÈRE, PERPEZAC-LE-BLANC, PERPEZAC-LE-NOIR, LE PESCHER, PEYRISSAC, PIERREFITTE, QUEYSSAC-LES-VIGNES, REYGADES, RILHAC-XAINTRIE, LA ROCHE-CANILLAC, ROSIERS D'ÉGLETONS, ROSIERS-DE-JUILLAC, SAINT-ANGEL, SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC, SAINT-BONNET-AVALOUZE, SAINT-BONNET-L'ENFANTIER, SAINT-BONNET-LA-RIVIÈRE, SAINT-CLÉMENT, SAINT-CYPRIEN, SAINT-CYR-LA-ROCHE, SAINT-ÉLOY-LES-TUILERIES, SAINT-ÉTIENNE-AUX-CLOS, SAINT-EXUPÉRY-LES-ROCHES, SAINTE-FORTUNADE, SAINT-FRÉJOUX, SAINT-GENIEZ-Ô-MERLE, SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES, SAINT-HILAIRE-FOISSAC, SAINT-HILAIRE-PEYROUX, SAINT-HILAIRE-TAURIEUX, SAINT-JAL, SAINT-JULIEN-AUX-BOIS, SAINT-JULIEN-LE-PELERIN, SAINT-JULIEN-MAUMONT, SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL, SAINT-MARTIN-LA-MÉANNE, SAINT-MARTIN-SEPERT, SAINT-MERD-DE-LAPLEAU, SAINT-MEXANT, SAINT-PANTALÉON-DE-LAPLEAU, SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE, SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE, SAINT-PARDOUX-LE-NEUF, SAINT-PAUL, SAINT-PRIEST-DE-GIMEL, SAINT-PRIVAT, SAINT-ROBERT, SAINT-SALVADOUR, SAINT-SORNIN-LAVOLPS, SAINT-SYLVAIN, SAINT-VIANCE, SAINT-YBARD, SAINT-YRIEIX-LE-DÉJALAT, SALON-LA-TOUR, SARROUX, SEGONZAC, SEILHAC, SERANDON, SERILHAC, SEXCLES, SIONIAC, SOUDAINE-LA-VINADIÈRE, SOUDEILLES, TARNAC, TREIGNAC, TROCHE, TUDEILS, TULLE, TURENNE, USSAC, VARS-SUR-ROSEIX, VEGENNES, VEIX, VIAM, VIGEOIS, VIGNOLS, VITRAC-SUR-MONTANE, VOUTEZAC, YSSANDON

185 Communes

stable par rapport à 2015

La démarche

Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour la commune la possibilité

- de participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- de solliciter le conseil d'architectes et de paysagiste pour vous accompagner dans la définition et la concrétisation de vos projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
- de bénéficier du prêt d'expositions,
- de mener des actions de sensibilisation,
- d'être assisté d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'oeuvre,
- de consulter notre documentation,
- d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE.

L'adhésion d'une Communauté de communes ou d'agglomération se calcule par le cumul des cotisations des communes membres.

☐ Communes de moins de 200 habitants	50 €
☐ Communes de 200 à 499 habitants	80 €
☐ Communes de 500 à 999 habitants	150 €
☐ Communes de 1000 à 1999 habitants	250 €
☐ Communes de 2000 à 10 000 habitants	500 €
☐ Communes de plus de 10 000 habitants	1500 €

Elargissement des adhésions

L'adhésion au CAUE à été élargie, par décision en Assemblée générale le 29 juin 2016, à d'autres publics, personnes physiques ou morales, dans les conditions suivantes :

- particuliers : 20 euros
- associations et établissements scolaires : 35 euros
- professionnels et entreprises : 50 euros
- établissements publics : 50 euros

15 Adhésions de personnes physiques ou morales

Conseils

Conseil aux collectivités/autres structures

Le CAUE « *est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement* » (Art. 7, loi du 3 janvier 1977, extrait).

Démarche/Partenariat

L'intervention du CAUE peut être sollicitée **par simple appel téléphonique** (à confirmer par courrier ou courriel). **Une première rencontre sur place** avec les élus permet au conseiller, architecte, urbaniste ou paysagiste, de prendre connaissance du contexte général et de réfléchir ensemble au projet, de façon large et approfondie.
A l'issue de cette visite et selon le sujet, **le CAUE rédige** un document de réflexion préalable, de conseil technique ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur **une démarche cohérente**. La remise sur place de ce conseil aux élus permet souvent de préciser les suites à donner.

En 2016, le CAUE est intervenu sur **147** dossiers à destination des collectivités dont 12 pour les EPCI et autre groupement.
Qu'il s'agisse de rédiger des conseils ou de participer à des commissions techniques, ce sont 95 communes corréziennes qui sont concernées.

Convention avec le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin

Le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin se situant sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, **les trois CAUE** ont signé **une convention cadre de partenariat** avec ce dernier. L'objectif est d'œuvrer ensemble à préserver, valoriser et sensibiliser aux patrimoines paysagers et architecturaux et d'encourager l'aménagement et le développement durable sur le territoire du PNR.

Echanges sur la rédaction de cahier des charges - animation d'une promenade commentée sur le thème de l'urbanisme - accompagnement de projets de restauration de patrimoines bâtis communaux.

Conseil aux associations

Le CAUE conseille aussi les associations qui le sollicitent régulièrement. Au delà des partenariats possible pour des animations, certaines associations sont amenées à consulter le CAUE sur des projets.
L'association des « Croqueurs de pommes de la Corrèze » a été conseillée sur **l'aménagement d'un terrain** pour en faire un lieu d'accueil du public et un conservatoire de la vigne. Pour le projet de création d'un tiers-lieu de l'association « le 400 » à Brive, une note sur **les démarches de programmation** a été rédigée.

Urbanisme et paysage

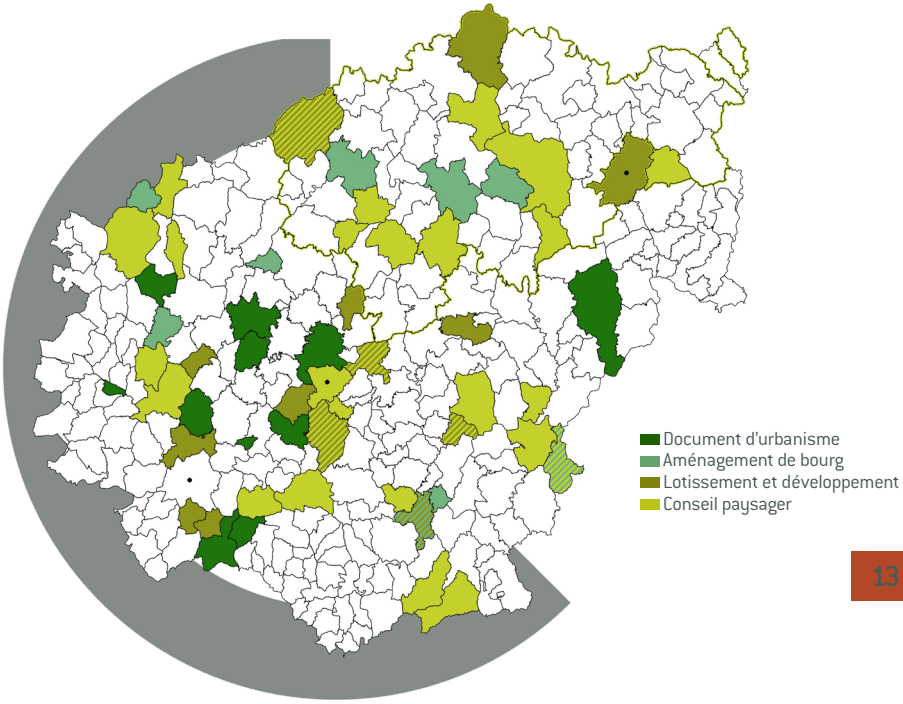

- CHANTEIX, CORNIL, DONZENAC, LAGRAULIÈRE, NAVES, NEUVIC, NOAILHAC, TROCHE, TURENNE, VARS-SUR-ROSEIX, VÉNARSAL
- AMBRUGEAT, ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, BONNEFOND, MEYSSAC, MONTGIBAUD, ORGNAC-SUR-VÉZÈRE, PIERREFITTE, RILHAC-XAINTRIE, SAINT-MARTIAL-ENTRAYGUES
- ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, CHAMBERET, CHAMEYRAT, GIMEL-LES-CASCADES, GROS-CHASTANG, JUGEALS-NAZARETH, MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE, NOAILLES, ORLIAC-DE-BAR, PEYRELEVADE, SAINT-BONNET-L'ENFANTIER, SAINTE-FORTUNADE, USSAC, USSEL
- ALLASSAC, AURIAC, BENAYES, BEYNAT, CAMPS-SAINT-MATHURIN, CHAMBERET, CHAUMEIL, COMBRESSOL, LAGUENNE, LANTEUIL, LAVAL-SUR-LUZÈGE, MADRANGES, MARCILLAC-LA-CROISILLE, MERCOEUR, MEYMAC, RILHAC-XAINTRIE, SAINT-CHAMANT, SAINT-FRÉJOUX, SAINT-MARTIN-SEPERT, SAINT-MERD-LES-OUSSINES, SAINT-YRIEIX-LE-DÉJALAT, SAINTE-FORTUNADE, TREIGNAC, TULLE, VEIX, VOUTEZAC

57 communes

61 dossiers traités dont 5 à l'échelle intercommunale

Planification

Le CAUE, en tant que personne publique consultée (PPC), accompagne **les collectivités qui en font la demande** tout au long de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme.
Il s'agit, le plus souvent du suivi de **Plans Locaux d'Urbanisme** (PLU) mais aussi d'un accompagnement lors de la mise en oeuvre de **Sites Patrimoniaux Remarquables** (SPR) qui se substituent aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou anciennement, Zone de Protection du Patrimoine architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Dans le cadre de l'élaboration du **Porter à Connaissance** (PAC) préalable à la mise en oeuvre d'un document d'urbanisme, les réponses ont concerné 41 communes et rappellent les dernières réflexions conduites par le CAUE ayant un intérêt pour l'étude à venir.

D'autres procédures invitent le CAUE à émettre un avis comme pour l'instauration de Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

Présentation des éléments bâtis et paysagers identitaires

Depuis une quinzaine d'années le CAUE constitue un inventaire architectural et paysager des éléments identitaires des communes de la Corrèze afin d'offrir aux collectivités et aux particuliers qui nous sollicitent, une expertise fondée sur une connaissance précise de leur territoire.
En amont du lancement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, nous proposons à chaque commune de réaliser ce «recensement» et de le présenter à l'ensemble de l'équipe municipale sous forme d'un diaporama. Cet inventaire permet **d'esquisser une première réflexion sur les enjeux** à prendre en compte lors de l'étude d'urbanisme. Il sensibilise les communes sur les richesses de leur patrimoine à la fois bâti et paysager. Ces rencontres peuvent se faire en amont d'un conseil municipal ou lors d'une séance de la commission d'urbanisme mise en place pour suivre le PLU.

En 2016 : Noailhac, Montaignac-Saint-Hippolyte, Vars-sur-Roseix et préparation pour Monceaux-sur-Dordogne

Etudes urbaines et lotissements

Quelque soit l'échelle de la réflexion à conduire, le CAUE interroge les attentes des élus, analyse les potentialités du site et définit, sur la base d'**une réflexion préalable**, des scénarios en fonction des enjeux en terme d'urbanisme, de paysage et de qualité architecturale.

- Réflexion préalable annexée au cahier des charges pour l'étude de faisabilité
- Avis sur projets en cours
- Etude sur l'évolution urbaine qui nourrit la réflexion des élus préalablement à la mise en place d'un PLUi

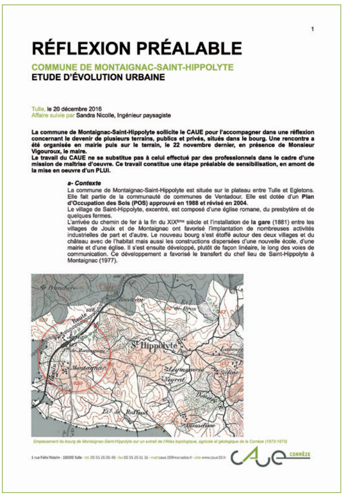

1

RÉFLEXION PRÉALABLE

COMMUNE DE MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE
ETUDE D'ÉVOLUTION URBAINE

Tulle, le 20 décembre 2016
Affaire suivie par Sandra Nicolle, Ingénieur paysagiste

La commune de Montaignac-Saint-Hippolyte sollicite le CAUE pour l'accompagner dans une réflexion concernant le devenir de plusieurs terrains, publics et privés, situés dans le bourg. Une rencontre a été organisée en mairie puis sur le terrain, le 22 novembre dernier, en présence de Monsieur Vigouroux, le maire.
Le travail du CAUE ne se substitue pas à celui effectué par des professionnels dans le cadre d'une mission de maîtrise d'oeuvre. Ce travail constitue une étape préalable de sensibilisation, en amont de la mise en oeuvre d'un PLUi.

a- Contexte
La commune de Montaignac-Saint-Hippolyte est située sur le plateau entre Tulle et Egletons. Elle fait partie de la communauté de communes de Ventadour. Elle est dotée d'un **Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1988 et révisé en 2004**.
Le village de Saint-Hippolyte, excentré, est composé d'une église romane, du presbytère et de quelques fermes.
L'arrivée du chemin de fer à la fin du XIXème siècle et l'installation de **la gare** (1881) entre les villages de Jouix et de Montaignac ont favorisé l'implantation de nombreuses activités industrielles de part et d'autre. Le nouveau bourg s'est étoffé autour des deux villages et du château avec de l'habitat mais aussi les constructions dispersées d'une nouvelle école, d'une mairie et d'une église. Il s'est ensuite développé, plutôt de façon linéaire, le long des voies de communication. Ce développement a favorisé le transfert du chef lieu de Saint-Hippolyte à Montaignac (1977).

Emplacement du bourg de Montaignac-Saint-Hippolyte sur un extrait de l'Atlas topologique, agricole et géologique de la Corrèze (1873-1875)

7

Réflexions :
Une autre zone d'activité existe au nord de la 1089, incluse là aussi dans un large périmètre dévoué à de l'activité dans le POS. Ces zones seront à questionner à l'échelon intercommunal mais se pose ici la question de l'image que la commune veut offrir depuis la 1089.
La partie sud pourrait être ouverte à l'urbanisation avec la création d'un petit quartier connecté à la voirie existante.
Le secteur nord, créant une zone tampon avec la RD 1089 pourrait rester agricole.

D- Jouix sud
Ce terrain privé, qui est face au précédent, est classé urbanisable par opération d'ensemble dans le POS. Aujourd'hui c'est une parcelle agricole fermée par la voie ferrée au nord, une rue en impasse à l'ouest et un arrière de front bâti à l'est.
Son emplacement est stratégique à proximité immédiate du centre-bourg. Un cheminement piéton permet de se connecter directement à la place de la gare.

carte postale ancienne qui offre une vue plongeante sur le terrain concerné

Vue sur le terrain depuis

Aménagements de bourgs

Des projets de faible ampleur sont régulièrement engagés par les communes sans procéder à une large réflexion sur le devenir de leur bourg. Cependant l'expérience démontre que, même si les modalités de mise en oeuvre doivent être proportionnées à l'échelle de l'opération, **une étude globale** est souvent nécessaire pour définir et hiérarchiser, sur un temps long, les différentes actions à entreprendre.
Le CAUE est l'interlocuteur privilégié pour rédiger, en amont, **une note d'enjeux**. Ce document illustré présente la commune, son évolution, mais surtout les enjeux et des préconisations pour répondre aux attentes des élus. Elle est annexée au cahier des charges nécessaire au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire.

- Note d'enjeux annexée au cahier des charges
- Concertation avec les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
- Suivi d'études en cours
- Conseils ponctuels en phase travaux

Espaces publics

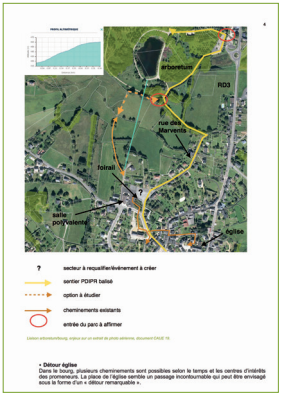

Les projets d'aménagement envisagés par les collectivités sont très variés et tout en s'appuyant sur la même approche, les conseils du CAUE s'adaptent aux contextes.

- Transformation d'une rue commerçante en centre ville
- Création d'une voie verte
- Création d'un parc à thème
- Aménagement des abords d'un étang
- Création d'un point de vue
- Création d'un jardin pédagogique
- Mise en réseau de chemins de randonnées
- Revalorisation d'un arboretum et mise en réseau de pôles touristiques
- Conseils sur l'aménagement et l'évolution des cimetières

Architecture et patrimoine

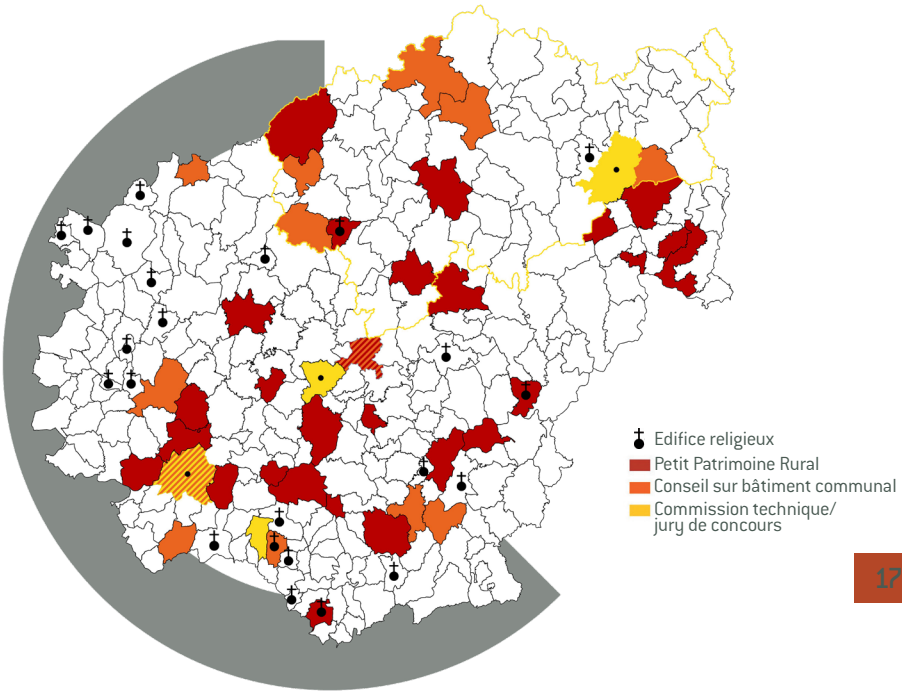

ALLASSAC, ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, BRIVE-LA-GAILLARDE, LE LONZAC, MASSERET, MEYSSAC, SAINT-FRÉJOUX, HAUTEFAGE, GIMEL-LES-CASCADES, NESPOULS, SAINT-MERD-LÈS-OUSSINES, SOUDAINE-LAVINADIÈRE, TARNAC

CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE, LA CHAPELLE-AUX-SAINTS, CHAVEROCHE, LAGLEYGEOLLE, LAVAL-SUR-LUZÈGE, LUBERSAC, MADRANGES, MEYSSAC, MONTGIBAUD, OBJAT, ORGNAC-SUR-VÉZÈRE, PIERREFITTE, QUEYSSAC-LES-VIGNES, REYGADES, SAINT-BAZILE-DE-LA-ROCHE, SAINT-ÉLOY-LES-TUILERIES, SAINT-JULIEN-LE-VENDÔMOIS, SAINT-JULIEN-MAUMONT, SAINT-SOLVE, SERVIÈRES-LE-CHÂTEAU, TROCHE, TURENNE, VARS-SUR-ROSEIX

ALBIGNAC, BASSIGNAC-LE-HAUT, BEYNAT, BONNEFOND, CHAMBERET, COSNAC, DONZENAC, FAVARS, GIMEL-LES-CASCADES, LAGRAULIÈRE, LAVAL-SUR-LUZÈGE, MADRANGES, MARGERIDES, MÉNOIRE, MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, PANDRIGNES, QUEYSSAC-LES-VIGNES, ROSIERS D'ÉGLETONS, SAINT-EXUPÉRY-LES-ROCHES, SAINT-JULIEN-PRÈS-BORT, SAINT-MARTIN-LA-MÉANNE, SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE, SAINTE-FORTUNADE, SAINTE-MARIE-LAPANOUZE, SARRAN, USSAC, VALIERGUES

COLLONGES-LA-ROUGE, BRIVE-LA-GAILLARDE, TULLE, PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN, USSEL

62 communes

86 dossiers traités dont 5 à l'échelle intercommunale ou autre groupement

Equipement communal - aide à la programmation

Appelé par une commune qui s'interroge sur un édifice, existant ou à construire, le CAUE ne fait pas que conseiller. Il écoute, inventorie, repère, analyse, **élargit le débat**, expose et compare des scénarios. Il rédige systématiquement un rapport, enrichi de **documents d'archives ou de photos de réalisations qui font référence**. Il permet aux élus d'élaborer clairement une commande et d'exercer une vigilance accrue dans les phases suivantes du projet pour qu'il soit de la meilleure qualité possible.

- Définir les enjeux en terme d'urbanisme, de paysage et d'architecture
- Apporter un point de vue architectural et programmatique
- Note d'enjeux annexée

Avenir des bâtiments communaux

Jusqu'à récemment il y avait aisément un consensus pour réhabiliter les bâtiments anciens, historiques et d'intérêt patrimonial d'une commune. Désormais on est plus souvent face à **la question du devenir de bâtiments construits au XX^e siècle** dont l'intérêt architectural est limité même s'ils conservent une importance urbaine ou sociale. Les interrogations portent également sur des ensembles de bâtiments désaffectés ou inadaptés.
Les communes, parallèlement, sont souvent déjà pourvues d'équipements et de logements locatifs, à hauteur de leurs moyens, et ne savent pas forcément **quoi faire avec ce «nouveau» parc immobilier**.

- Analyser la pertinence des réaffectations potentielles
- Questionner l'adéquation forme / vocation / besoins
- Envisager la vente ou l'acquisition, la démolition partielle ...

Rénovation extérieure ou aménagement de locaux existants

La réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal implique souvent, à l'issue, de repenser l'organisation et la répartition de l'ensemble des activités. Ainsi, des transferts de locaux peuvent être envisagés pour faciliter l'accès du public.
Définir **de nouvelles affectations** à des bâtiments peut également entrainer des modifications de leur aspect extérieur pour qualifier leur nouvel usage ou améliorer leur confort.

- Définir l'intérêt patrimonial des bâtiments
- Déterminer les niveaux d'intervention (amélioration technique, du confort et évolution du fonctionnement)
- Envisager des possibilités de transformations en volume ou en façade

Conseil technique de restauration

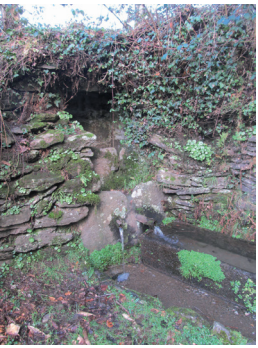

avant

après

Les communes font appel régulièrement au CAUE pour la restauration et la valorisation de leur patrimoine non protégé. Après visite sur place, le CAUE rédige **une note d'intérêt patrimonial** ainsi qu'une notice de conseils, qu'il s'agisse d'entretien, de mise aux normes ou de restauration. Des recherches documentaires peuvent permettre de compléter l'information et développer la connaissance des habitants et des visiteurs.
Le patrimoine concerné est très varié : église, chapelle, petit patrimoine, ancien presbytère, équipement public, grange emblématique ...

- Guider la faisabilité du projet, la valorisation du patrimoine
- Conseiller sur le choix des matériaux et les techniques traditionnelles de restauration
- Accompagner les services du Conseil Départemental dans le cadre des procédures d'aide à la restauration du patrimoine

Edifice patrimonial - Eglise ou chapelle et leurs abords

L'entretien ou la restauration du patrimoine bâti religieux concerne d'abord les églises paroissiales, mais il n'est pas rare que des communes possèdent également une ou plusieurs chapelle, qui font l'objet de la même attention. Dans certains cas, le mur de clôture de l'ancien cimetière a été conservé et l'ensemble, avec son chemin ou ses abords enherbés, compose **un espace villageois de qualité**.

Au-delà de quelques interventions sur le bâtiment, c'est la restauration d'un mur de clôture et l'entretien des abords qui doivent faire l'objet d'une intervention adaptée.

Petit patrimoine

exemple : les 7 bonnes fontaines de Chamberet

Donner des conseils de restauration sur un édifice, isolément, est devenu une tâche habituelle, (depuis 1985 !) Cependant nous sommes de plus en plus sollicités pour des ensembles thématiques. Face à des ouvrages « perdus » dans les bois, parfois insolites ou quasi intangibles, une concertation avec les érudits de la commune, les Anciens, telle association... est indispensable et fructueuse.

- Apporter une cohérence dans les repérages et les descriptions d'édifices
- Expliquer comment valoriser sans forcément reconstruire
- Mettre en réseau (circuit, signalétique, livret...)

exemple : le moulin particulièrement ancien de Bonnefond/Chadebec

Dans d'autres cas, ce peut être l'occasion d'enrichir une réflexion thématique récurrente, par exemple : peut-on de nos jours recouvrir un édifice en chaume « à la Corrézienne » ? Après moultes recherches et participations du PNR ainsi que d'experts régionaux et départementaux, la réponse est « non ». Si donc on recourt à un autre matériau et à une autre mise en oeuvre, peut-on solliciter l'aide financière de la collectivité pour la restauration ?

- Thésauriser des expériences similaires
- Actualiser une liste d'acteurs compétents

Commissions

Le CAUE est membre de plusieurs commissions départementales ou locales et les conseillers participent à des ateliers ou commissions techniques régionales ou d'EPCI.

- Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
- Commission départementale Qualibat
- Commissions locales de Restauration et Valorisation du Patrimoine bâti
- Commissions locales AVAP de Tulle et de Brive
- Comité de suivi de la Maison de l'Habitat de l'Agglo de Brive
- Pré-commission Fondation du Patrimoine
- Étude OPAH du Bassin de Brive
- «Réseau paysage» avec la DDT, le STAP et la DREAL
- Atelier Atlas - Étude stratégique Habitat sur le territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour
- PNR Millevaches :
  - — Commission Education
  - — Commission pour la création d'aires de bivouac écologiques

Commissions de jury

- **Création de vitraux pour la chapelle des Pénitents à Collonges-la-Rouge**
- **Palmarès Limousin de la construction bois**
- **Villes et villages fleuris (VVF)**
- **Petites Cités de Caractère**
- **Concours vidéo "La Corrèze que j'aime"**

Missions confiées par le Conseil Départemental

- **Edifice Non Protégé** : **26** dossiers dont **18** avis
- **Petit Patrimoine Rural Non Protégé** : **48** dossiers dont **22** avis
- **Aménagement de bourg** : **11** projets suivis à différents stades d'avancement.

Conseil aux particuliers

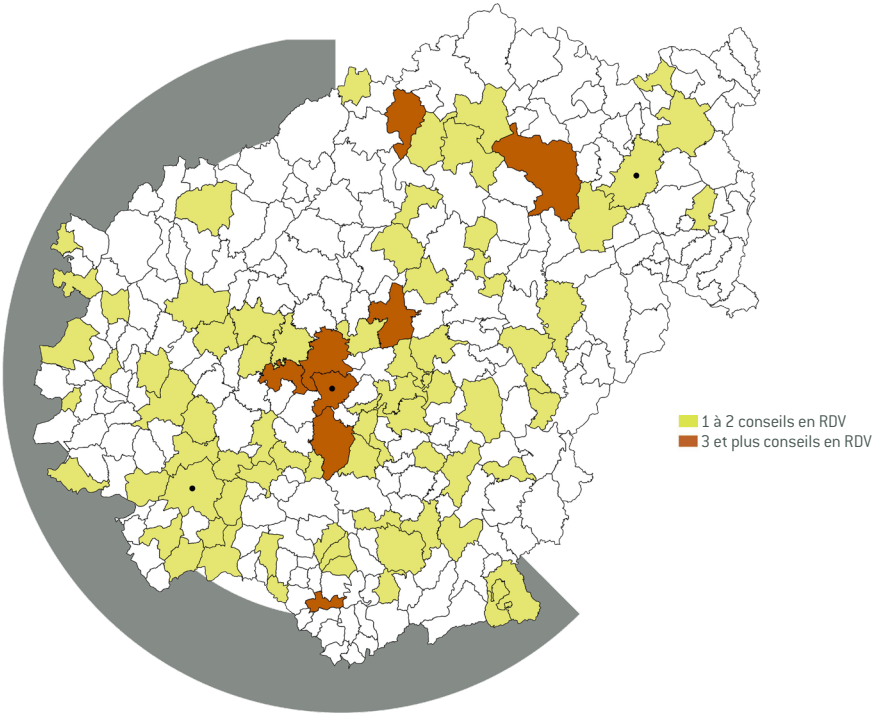

Alors que les sources d'information se multiplient, alors que les réglementations se renforcent et évoluent constamment, le CAUE s'applique à **personnaliser** encore davantage sa relation aux particuliers. En effet, même si l'entretien demeure limité, dans l'espace et dans le temps, il est basé sur une réelle **relation humaine**. Certes les demandes peuvent porter sur des questions techniques ou administratives, mais nous nous attachons à très vite tisser un lien d'écoute attentive et de confiance, qui nous permet de parler d'architecture comme une démarche globale, **un projet de vie**, et non comme une juxtaposition de solutions à des contraintes innombrables.
Dans les cas complexes, nous rédigeons **des fiches-conseils récapitulatives**, que nous envoyons dans les jours suivant le rendez-vous.
Nous remarquons une augmentation régulière de la demande sur l'aménagement paysager autour de la maison. Lorsque la question de l'économie d'énergie est primordiale, nous échangeons avec les conseillers énergie délégués de l'ADEME.
Il arrive que le conseil porte sur des bâtiments privés autres que la maison : annexes, grange, bâtiment d'activités, logements locatifs, petit patrimoine.

365 conseils ont été donnés dont **83** en RDV au CAUE

Dans ce cas d'une maison bourgeoise de faubourg dotée d'un très petit jardin, il n'y avait pas beaucoup d'alternatives pour implanter une extension qui réponde au programme du propriétaire sans oblitérer la qualité de « vie au jardin ». Une fois validé le positionnement, le conseil a principalement porté sur les possibilités en termes de volumes et de matériaux apparents.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE CORRÈZE

Le CAUE intervient en amont du dépôt de la demande de permis et de toute activité de maîtrise d'oeuvre et n'est pas habilité à assumer les missions qui entrent dans ce cadre juridique. Nos fiches-conseils ne constituent en aucun cas des documents contractuels.

PRECISIONS
Documents d'urbanisme
Nos recommandations s'inscrivent dans le cadre des réglementations d'urbanisme locales en vigueur et que vous devez connaître.
Article R111-21 du code de l'urbanisme : «les constructions... qui sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants peuvent être refusées...»
Documentation
Consultez notre site www.caue19.fr et dans la rubrique «nos productions» et téléchargez les dépliants qui vous intéressent.

Commune / Localisation : **BRIVE, quartier caserne brune**
Demandeur :
Concepteur : --
Parcelle / Superficie : **n°99**
Projet / Surface : **extension de maison individuelle entre 20 et 40 m2**
Urbanisme / Avancement : **AVAP principe**
Date de la demande / Dossier suivi par : **20/04/16, C. Deschamps**

PRÉAMBULE
Les propriétaires se questionnent sur la façon d'agrandir la maison en site contraint tant par le parcellaire que l'orientation et la règlementation.
Des contacts ont déjà été pris avec le service urbanisme ainsi que l'UTAP.

CONTEXTE
L'édifice existant est du type maison bourgeoise de faubourg, datant de la fin du XIXème siècle. Elle est édifiée en bloc de grès et couverte en ardoise. Il semble qu'elle ait eu une première extension constituée d'une travée similaire à l'existant mais au faîtage plus bas, abritant les pièces «humides» cuisine et salle de bain, de ce fait le plan est assez étroit et long. Elle possède un rez-de-jardin, un étage et un comble partiellement aménagé. Sa façade principale donne au sud-ouest sur un jardin puis sur la rue. Elle est bordée à l'arrière par un chemin. Elle est bâtie en limite de propriété au sud-est, et jouxte également l'autre limite (nord-ouest) par l'intermédiaire d'un garage bas.

1 rue Félix Vidalin - 19000 Tulle - tél. 05 55 26 06 48 - fax 05 55 26 61 16 - mail caue.19@wanadoo.fr - site www.caue19.fr

autres exemples d'extensions

Formation

Formation des maîtres d'ouvrages et professionnels

Journées techniques «Du conseil au projet»

Cette journée de formation technique a pour but de conforter les personnes susceptibles d'accompagner un porteur de projet (construction, extension, restauration). Elle donne des arguments pour apprécier ou faire évoluer les projets en prenant en compte, au delà du contexte réglementaire, **le contexte local**. L'identité corrézienne est décryptée en détail à partir du travail de collecte et d'analyse du patrimoine bâti et paysager et de son évolution.
L'objectif est de réunir un public varié (élus, secrétaires de mairie, agents instructeurs, constructeurs...) pour **croiser les pratiques et les expériences**. Animées par les professionnels du CAUE, ces journées sont proposées sur tout le territoire de la Corrèze à l'échelle intercommunale.

«*Journée pédagogique et presque ludique ! Contenu adapté à l'ensemble du groupe, du novice au plus expérimenté*» (témoignage de stagiaire).

En 2016, **8** journées de formations assurées ont réuni 70 participants dont 19 élus et 43 agents de services administratifs des collectivités (Mairie, Communauté de Communes ou d'Agglomération).

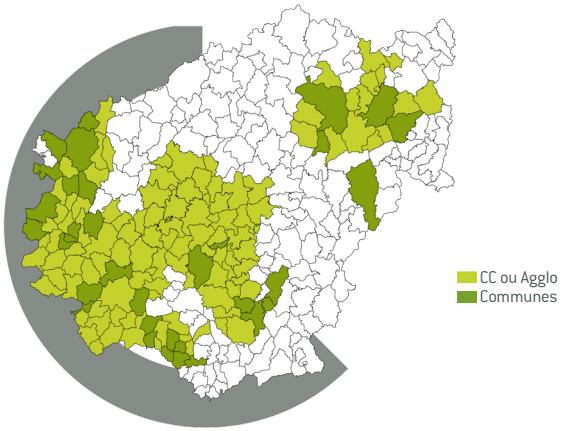

Information sur les cimetières avec l'association des maires (ADM 19)

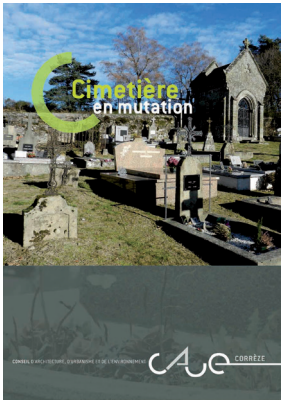

Le CAUE est intervenu lors de deux réunions d'information organisées par l'Association Départementale des Maires de la Corrèze à l'attention des collectivités (élus, secrétaires de mairie) sur le thème de **la législation funéraire et de la gestion des cimetières**. Tout le territoire de la Corrèze était concerné avec une intervention le matin à Saint-Angel et l'après-midi à Beynat.

Lecture de paysage avec le Pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise

Un séminaire national des animateurs de l'architecture et du patrimoine a été organisé par le pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise à Allassac en décembre 2016 avec pour thème :

« *La médiation de l'architecture et du patrimoine auprès de la jeunesse* »

Le CAUE a animé avec succès deux ateliers pratiques sur la lecture de paysage.

Sensibilisation

Sensibilisation du public

18 actions de sensibilisation avec près de **700** participants

Partenariat avec Maisons Paysannes de France

Depuis plusieurs années, le CAUE de la Corrèze et Maisons Paysannes de Corrèze organisent régulièrement des journées de visites et de sensibilisation, à destination du grand public, sur des sujets traités par les deux structures.

Aménager un village Paysan

Après avoir animé des interventions sur le thème du jardin paysan, le CAUE et l'association Maisons Paysannes de la Corrèze ont proposé la découverte d'un « village paysan ». Un public nombreux a pu visiter le petit bourg de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, ses maisons traditionnelles, ses ruelles fleuries et son cimetière paysager.

Rénovation thermique dans le bâti ancien

Après avoir traité à plusieurs reprises de l'humidité dans le bâti ancien, une journée a été organisée sur le même principe autour de la rénovation thermique. La matinée a été consacrée à **des apports théoriques croisés** sur le fonctionnement thermique du bâti, son rapport à l'environnement et les mises en oeuvre de matériaux adaptés, par le conseiller énergie de Tulle (CPIE), l'architecte Isabelle Nadalon, Laurent de Boislorey artisan-maçon et le CAUE. L'après-midi a été consacrée à la **visite d'un chantier**, sur la commune de Neuvic, qui a permis de nombreux échanges concrets.

Extension sur le bâti ancien

Il n'est pas toujours simple de visiter des habitations particulières, mais grâce à l'architecte Vincent Souffron et à la disponibilité des propriétaires, une vingtaine de personnes a pu découvrir deux extensions récentes de maisons anciennes réalisées à Tulle par cet architecte. Au-delà de l'intérêt de ces animations pour **la promotion de l'architecture contemporaine**, ce sont les échanges sur la démarche de projet et la qualité des choix architecturaux qui sont encouragés.

Concours «Habiter le paysage en Limousin - Expérience d'architecture bois»

La huitième édition du concours d'étudiants a été l'occasion d'**organiser avec BoisLim**, interprofession de la filière forêt-bois du Limousin, **une journée d'information sur « habitat participatif & architecture bois »** à la maison du Pôle Bois de Tulle. Cette journée, composée en deux temps, était à destination du grand public et des professionnels intéressés par l'habitat participatif et les proximités entre cette démarche collective et l'usage du bois local dans sa conception architecturale.

La matinée a été consacrée à la soutenance du concours «Habiter le paysage en Limousin - Expérience d'architecture bois», **organisé et animé par le département génie civil de la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges à Egletons, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand et le CAUE**. Trois équipes d'étudiants, futurs architectes ou ingénieurs, ont présenté leur projet d'habitat participatif pour sept familles, sur le site proposé par la ville de Tulle dans le quartier Le Bos Haut de Cueille.
Un jury, composé de représentants des partenaires, après avoir analysé les propositions a désigné une équipe lauréate qui a été primée.

L'après-midi plusieurs intervenants, porteurs de projets, structures d'accompagnement, élus, architectes ont pu préciser ce qu'est l'habitat participatif, présenter des projets à différents stades d'avancement, de la conception à la réalisation.
Ces projets ont permis d'illustrer la proximité souvent relevée entre l'usage du bois et des démarches locales et collectives.

Deux expositions ont également été présentées dans le hall de la Maison du Pôle Bois : les maquettes et panneaux des six projets de la session 2015 du concours et une exposition pédagogique «Parcours Bois Massif Central», proposant des composés de solutions constructives avec le bois à l'échelle 1.

Refonte Plaquette « Toits traditionnels »

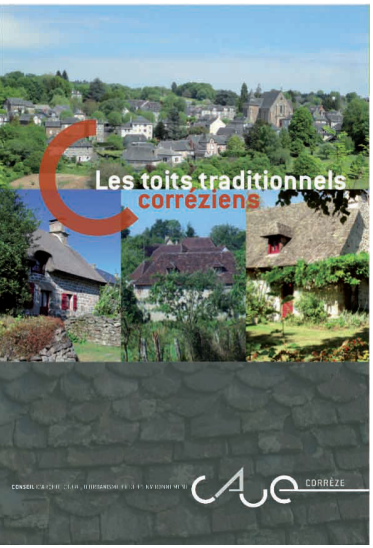

La première plaquette conçue par le CAUE, en 1999, inaugurait une série « construction traditionnelle » et portait sur les toits. Elle a eu beaucoup de succès avant d'être épuisée. Cette année, nous l'avons restructurée de façon à intégrer la charte graphique élaborée en 2009 ; elle bénéficie également de nouvelles illustrations.
Il s'agit bien sûr d'un condensé, mais il a le mérite de faire rapidement connaître aux nouveaux Corréziens quelles étaient **les formes, les matériaux et leur mise en oeuvre**, employés jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle. Ceci permet d'**aborder la question de la restauration**, mais également de mieux comprendre l'origine de certains règlements d'urbanisme.
Une carte de localisation plus détaillée que précédemment complète les informations.
Ainsi le chaume, la tuile en terre cuite, la lauze, l'ardoise d'Allassac et de Travassac seront mieux connus en tant que composants de l'identité locale, de la valeur patrimoniale et paysagère des bâtiments ainsi couverts.

Les visites commentées

Parcours commentés sur les granges et le petit patrimoine Chaumeil

En partenariat avec la Maison des Monédières de Chaumeil, qui avait emprunté successivement notre exposition sur les granges et celle sur le petit patrimoine, en période estivale, nous avons d'abord animé un parcours dans le bourg, accompagnés de plusieurs élus et vacanciers. **Les granges « dans tous leurs états »** ont été observées et commentées, avec à l'appui l'examen du cadastre napoléonien.
Quelques semaines après, nous avons passé une matinée, hélas pluvieuse, à parcourir les villages du Mazeau et de Freysselines où le patrimoine préservé est nombreux, avec même **des formes rares et particulièrement anciennes**. Après quoi les passionnés se sont rassemblés au sec pour un pique-nique tiré du sac très sympathique.

Parcours commenté sur les granges - Lagraulière

Il est habituellement proposé aux communes, aux associations ou aux établissements qui empruntent nos expositions d'organiser une visite commentée, sur le même thème. La médiathèque de Lagraulière présente régulièrement les expositions du CAUE et le parcours organisé sur les granges dans le bourg a aussi été l'occasion d'échanger avec l'association locale de valorisation du patrimoine, qui est très active.

Visite commentée sur les « maisons XX^{ème} » - Argentat

La ville d'Argentat a installé l'exposition « maisons du XX^{ème} siècle : quel confort ? » dans la Maison du Patrimoine, ce qui a donné lieu à une inauguration en présence de certains membres du Conseil d'Administration, que nous remercions. Peu après, nous avons guidé une promenade en soirée pour les habitants désireux de mieux appréhender leur quartier. Grâce à la présence de M. Peyrat, conseiller énergie, la question de l'amélioration énergétique de cet habitat a pu être particulièrement développée.

Visite commentée du bourg - Rosiers-d'Egletons

Le CAUE est sollicité régulièrement par l'Association Développement Social Ussel (ADSU) dans le cadre de son «Université du temps libre» pour animer des conférences et cette fois c'est la visite du bourg de Rosiers d'Egletons et plus particulièrement de l'église paroissiale et de l'ancien presbytère qui a été organisée, guidée par le maire, Monsieur Boinet.

Balades départementales Montaignac-Saint-Hippolyte

En juillet la commune a organisé, avec le Conseil départemental et le Comité départemental de randonnée pédestre, une balade pour faire découvrir des lieux insolites de Montaignac. Ces «Balades en Corrèze» hors des sentiers habituels ont beaucoup de succès et le CAUE a été sollicité pour commenter et donner des informations techniques à plusieurs étapes du parcours consacré au granit et au bois ainsi qu'à leurs usages dans le bâti ancien.

Les Journées Européennes du Patrimoine «Patrimoine et citoyenneté»

« La représentation de la citoyenneté dans l'architecture »

Le CAUE a participé à une journée de sensibilisation **des lycéens en histoire des arts d'Arsonval à Brive** sur le thème annuel, avec d'autres partenaires culturels. Un parcours dans le centre ville à la découverte des éléments de représentation en façade des principales institutions publiques a été complété par un exercice sur l'évolution des mairies et des palais de justice à partir d'exemples nationaux et départementaux.

« Une école maternelle du XXI^{ème} siècle »

En partenariat **avec le Pays d'art et d'histoire Vézère-Ardoise**, le CAUE a animé, avec les représentants de la commune, la visite de **l'école maternelle d'Ussac**, réalisation éminemment environnementale, contextuelle au regard de l'histoire du lieu, du lieu lui-même et de l'actualité de notre XXI^{ème} siècle, conçue par l'atelier d'architecture Panthéon.

« La ville, espace de citoyenneté ? » - à vélo

Pour la troisième année et en partenariat **avec les Archives municipales de Brive et l'association BriveVilleCyclable**, une visite à vélo a été proposée dans Brive, à la découverte de différentes incarnations de la citoyenneté : bâtiments, espaces publics ou monuments commémoratifs. Lecture complétée par la présentation d'illustrations provenant des Archives.

«Maisons XX^{ème} siècle»

Le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Terres Corréziennes et de Ventadour a prévu des actions à partir de notre exposition « Maisons du XX^{ème} siècle » **accueillie par le Pôle culturel Clau del Païs de Meymac**. Nous avons conçu puis guidé un parcours pédestre destiné à commenter l'évolution des maisons entre centre-ville et périphérie. Le thème de la citoyenneté a occasionné un débat avec le public sur la limite entre individualisme et règlementation, exprimée dans la construction de la maison.
Parallèlement les enfants étaient occupés à l'atelier « dessine-moi une façade ».

Journées Nationales de l'Architecture

Pour la première édition des JNA, créée par le Ministère de la Culture avec l'objectif de sensibiliser le grand public à la création architecturale contemporaine, **le Pôle arts et patrimoine de la ville de Brive**, le CAUE et **le Pôle d'éducation à l'image - Les Yeux Verts** ont proposé une visite de bâtiment et la projection d'un film documentaire sur le thème de la transformation.
La manifestation a été introduite par la projection du film documentaire très pédagogique «Architectures - Le Centre national de la Danse» de Richard Copans et Stan Neumann, sur la transformation d'un centre administratif construit en 1969 à Pantin.
À l'issue, c'est l'architecte Hervé David qui a guidé une trentaine de personnes, à la découverte des Studios, un bâtiment industriel requalifié en lieu culturel dédié aux musiques actuelles, aux danses urbaines et à la danse classique.

Participations à des salons

Carrefour des Collectivités - Brive

Événement incontournable organisé par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Corrèze (ADM19), le Carrefour des collectivités a permis au CAUE de **présenter ses missions et d'échanger** avec de nombreux élus et décideurs publics du territoire. Sur le stand, mis à disposition gracieusement par l'ADM19, c'est notre formation sur la part du conseil dans les autorisations d'urbanisme qui a été valorisée. Pendant deux jours **des conférences thématiques** étaient également proposées sous la forme de plateaux TV. Le CAUE est intervenu avec la DDT et deux élus sur celui consacré à l'urbanisme et à la mise en place des PLUi.

Salon de l'Habitat - Brive, Tulle

Cette année, Le CAUE a profité de stands mis à disposition par le Conseil Départemental. Grâce à ce **regroupement des services** (CD, ADIL et CAUE) au sein des salons, les visiteurs peuvent facilement prendre des conseils d'un stand à l'autre sans avoir à chercher parmi tous les exposants ; un gain de temps apprécié. Le CAUE a pu couvrir la Moyenne et Basse Corrèze, le salon d'Ussel ayant été annulé. Le salon de Brive est incontestablement le plus porteur au CAUE en terme de prise de contacts. C'est près de **1 000 plaquettes** qui ont été distribuées sur les deux salons. Le CAUE expose aussi systématiquement un échantillon de **ses panneaux d'exposition**.

Sensibilisation des scolaires

15 actions pédagogiques pour **256** élèves

«Le patrimoine et les matériaux» au collège Lakanal de Treignac

Un enseignant a souhaité la collaboration du CAUE pour élaborer une visite guidée de la vieille cité à partir du prisme des matériaux traditionnels ; il a voulu ensuite, avec sa classe de 5e, approfondir les thèmes du colombage et du pigeonnier.

«Maisons XX^{ème} siècle» au Lycée Caraminot d'Egletons

A partir des parcours déjà expérimentés les années passées, nous avons pu facilement répondre au Lycée Caraminot qui souhaitait aborder concrètement la question « maisons du XX^{ème} siècle ». Un groupe d'étudiants a ainsi appris à décrypter la construction individuelle de cette période jusqu'ici peu mise en avant.

«Le Patrimoine» au CFPPA de Naves

Nous sommes intervenus comme chaque année auprès du groupe d'agriculteurs porteurs de projets d'accueil à la ferme. La présentation de l'habitat rural traditionnel, du petit patrimoine et des principes de restauration, leur apporte un éclairage généraliste et culturel qu'ils ne rencontrent pas autrement.

«L'accessibilité» au Lycée Ventadour à Ussel

Les étudiants en BTS « Aide à la personne » sont évidemment sensibilisés à la question de l'aide aux personnes à mobilité réduite ; dans ce cadre le CAUE présente un diaporama « accessibilité » qui résume les règles en vigueur mais surtout développe des exemples concrets d'aménagements. Un dépliant de synthèse leur est remis.

«Le Petit Patrimoine» au LEGTA de Neuvic

La commune de Margerides a initié une collaboration avec des élèves du LEGTA de Neuvic, à propos du diagnostic communal et plus précisément la thématique du petit patrimoine. Le CAUE a donc fait une première séance de sensibilisation afin d'aider à décrire, voire valoriser, ce type de patrimoine. Le travail a été restitué en mairie en fin d'année scolaire.

«L'éco-construction» au CFA Bâtiment de Tulle

Le sujet de l'éco-consruction est transversal et permet d'illustrer chaque critère de la démarche, du plus global au plus détaillé, par des exemples d'architecture vernaculaire comme d'architecture contemporaine. De cette façon, le groupe d'électriciens en énergies renouvelables acquiert une connaissance du contexte géographique, historique et architectural, de leurs futures interventions.

«La note d'enjeux» au LEGTA Voutezac-Objat

Les élèves en première année de BTS au lycée de Brive-Objat ont, dans le cadre d'un de leur module, eu à faire un travail d'analyse sur un site donné. En amont de cette étude, pour les aider dans leur travail, le CAUE a présenté sa mission d'accompagnement des élus et la réalisation d'une note d'enjeux préalable au lancement d'un projet d'aménagement de bourg.

Visite architecturale au Lycée d'Arsonval de Brive

À la demande d'un enseignant d'histoire des arts du Lycée d'Arsonval de Brive, le CAUE a guidé les lycéens à la découverte du coeur historique de Tulle et de son évolution. Les objectifs étaient de présenter les principales caractéristiques morphologiques de la ville, de développer quelques notions d'architecture et des clés de lecture pour donner envie de passer plus de temps à découvrir la ville.

«le Mois du Doc» au lycée Caraminot d'Egletons

Le pôle d'Education à l'Image - Les Yeux Verts a sollicité le CAUE pour organiser ensemble une séance autour du thème de l'architecture dans le cadre de l'action nationale « Le mois du film documentaire », en novembre, pour faire découvrir une diversité d'œuvres à travers des programmes originaux. C'est grâce à l'implication d'un enseignant en arts appliqués du Lycée Caraminot d'Egletons qu'a été proposé aux lycéens la projection du film «Les visionnaires - Une autre histoire de l'architecture», réalisé par Julien Donada sur un monde imaginé dans les années 1960/70 par des architectes que l'on désigna comme utopistes. Un débat a permis ensuite de revenir à la fois sur les utopies architecturales et sur la forme donnée par l'auteur au documentaire.

Interventions périscolaires

«Lecture de paysage» à Dampniat

Les enfants sont invités à observer les paysages qui entourent leur bourg. Pour ce faire, ils découvrent différentes typologies de paysages corréziens (forestier, agricole, villageois, routier, urbain, ...). Une séance suivante, ils partent s'installer sur un point haut pour décrire et dessiner le morceau de paysage choisi à travers un cadre en carton.

«A la découverte des arbres fruitiers de ma commune» au Chastang

Cette intervention s'est faite dans le cadre de la convention entre le CAUE et Tulle Agglo pour l'animation d'activités périscolaires. La paysagiste est intervenue au début (2 séances) pour découvrir avec les enfants la place des arbres fruitiers dans le paysage. Ce travail s'est poursuivi autour des pommiers avec l'animatrice nature de la Fédération des Associations Laïques (FAL).

Centre de documentation

Nous vous rappelons que le CAUE dispose d'un centre de documentation ouvert au public. Le fonds est constitué d'ouvrages spécialisés dans nos domaines d'intervention (architecture, environnement, urbanisme, paysage, restauration, matériaux, ...), de livres régionaux et d'études réalisées par le CAUE. Il est conseillé de prendre rendez-vous avant de venir afin que le documentaliste puisse vous orienter au mieux dans vos recherches.

Le Facebook du CAUE

Fin mai 2016, le CAUE a lancé son dernier outil de communication, à savoir un compte Facebook sous www.facebook.com/cauecorreze. Très vite, les premiers abonnés se sont comptés par dizaines. Ce nouveau moyen de communication a permis d'étendre notre niveau d'informations en inscrivant des actions CAUE mais aussi celles de nos partenaires. Le CAUE comptabilise près de 90 personnes abonnées en l'espace de 7 mois. On observe une moyenne de 20 clics sur chacune de nos publications et les personnes qui suivent les actualités sont plutôt connectées les mercredis, vendredis et le week-end.

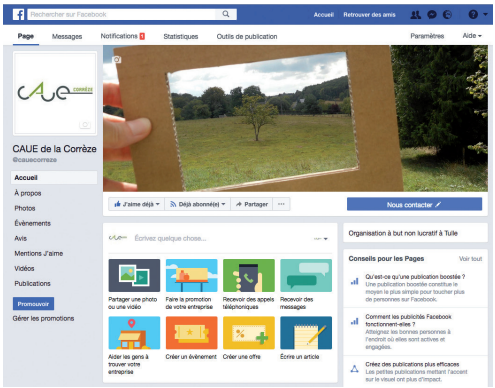

Itinéraire des expositions

Le petit patrimoine
- EPLEFPA de Haute-Corrèze à Neuvic
- Maison des Monédières à Chaumeil
- Mairie de Tarnac
- Chalvignac (Cantal)

Maisons XX^{ème}, quel confort ?
- Maison du Patrimoine à Argentat-sur-Dordogne
- Pôle culturel Clau del Païs à Meymac
- Lycée professionnel Bort-Artense à Bort-les-Orgues

Les granges corréziennes
- Maison des Monédières à Chaumeil
- Chalvignac (Cantal)

Nouveaux usages des granges
- Médiathèque de Lagraulière

Eléments de patrimoine
- EPLEFPA de Haute-Corrèze à Neuvic

Identité de nos villages
- Lycée d'Arsonval à Brive
- Chalvignac (Cantal)

Revue de presse

Le CAUE a accompagné une équipe de **France 3 Limousin** à Tulle pour la réalisation d'un reportage sur des bâtiments publics et quelques maisons et immeubles construits dans les premières années du XX^{ème} siècle, sous influence du style Art Nouveau. Cette interview s'inscrivant dans une série sur cinq villes du Limousin avec l'objectif de donner envie aux téléspectateurs de porter leur regard sur des détails d'architecture.

France 3 Pays de Corrèze a réalisé un reportage sur les haies avec la participation d'un agriculteur, de la chambre d'agriculture et du CAUE. Une belle occasion de faire la promotion des haies variées qui favorisent la biodiversité sur notre territoire.

LA MONTAGNE

La restauration du patrimoine se poursuit

Publié le 14/07/2016

Catherine Deschamps, Pascal Coste et Alain Sentier lors de l'inauguration du logement de la maison Rigaudie. © Dignac Jérôme

Récemment a eu lieu l'inauguration du logement rénové de la maison Rigaudie, ainsi que du séchoir restauré à la Bachellerie de Gimel.

Autour d'Alain Sentier, maire et du Conseil municipal, on notait la présence de Pascal Coste, président du Conseil départemental ; d'Aurélien Fauché, assistant parlementaire du député Alain Balay ; de Catherine Deschamps, architecte-conseil au CAUE de la Corrèze, etc.

Une mise en valeur

Le maire a rappelé la chronologie de cette opération dont la maîtrise d'œuvre a été assurée par le bureau Artech 3D. En ce qui concerne le séchoir, ce bureau s'est appuyé sur le diagnostic et les conseils de restauration établis par le CAUE de la Corrèze. Le logement de 87 m2 (95 m2 de surface utile) a trouvé preneur et sera loué à compter du week-end prochain. Le coût de cette opération, hors honoraires, est de 91 500 € HT pour le logement et de 18.000 € HT pour le séchoir. Les partenaires financiers de cette opération sont l'État pour 5.300 €, le Conseil régional pour 4.500 €, le Conseil départemental pour 3.315 € et la Communauté d'agglomération de Tulle pour 5.000 €.

La restauration du séchoir à châtaignes (à usage d'étable à cochons en dernier lieu) contribue à la mise en valeur de ce site remarquable avec un alignement de maisons du XVIII e siècle terminé par une maison à tour. Pour ces travaux, le Département a apporté une aide de 50 % et la Communauté d'agglomération de Tulle de 15 %. Dans son intervention, le président du Conseil départemental a félicité les élus municipaux pour la politique de développement du logement locatif engagée depuis plusieurs années mais aussi pour ses efforts de restauration du patrimoine.

lamontagne.fr

Quel confort pour la maison du XXe siècle ?

Présentation de l'exposition à la maison du patrimoine. - Dubois Michel

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, le CAUE de la Corrèze a entrepris une opération « Exposition et parcours » à destinée à montrer l'évolution de l'habitat individuel en Corrèze tout au long du XX e siècle et au-delà.

L'exposition met en exergue des qualités architecturales oubliées et de préciser comment répondre de façon adaptée, aux exigences actuelles de confort et d'amélioration thermique. La Maison du Patrimoine d'Argentat accueille cette exposition jusqu'un au 25 mars, et proposera une animation avec le CAUE, le jeudi 24 mars, à 17 heures (*).

Visite guidée

Le CAUE propose en complément une visite thématique de la ville. Une promenade, guidée par un architecte conseiller du CAUE, permettra de découvrir, dans le quartier nord d'Argentat, un certain nombre de maisons emblématiques. Les échanges avec le public porteront sur les questions suivantes : comment améliorer ou agrandir une maison ? Comment concilier caractères patrimoniaux et performance énergétique ? Qu'est-ce qu'une maison bioclimatique ? Qu'est-ce qu'une architecture contemporaine ?

Pierre Peyrat, conseiller énergie, accompagnera le groupe pour enrichir les commentaires sur les travaux d'économie d'énergie, et répondre à ce type de questions. Rendez-vous jeudi 24 mars, à 17 heures, à la Maison du Patrimoine.

(*) L'inauguration a eu lieu en présence de Lilith Pittman, présidente du CAUE, conseillère départementale ; Jean-Claude Leygnac, maire d'Argentat, conseiller départemental ; Xavier Hochart, directeur du CAUE de la Corrèze ; Catherine Deschamps, architecte conseillère.

Pratique. Ouvert du mardi au samedi, de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures. Entrée libre et gratuite.

lamontagne.fr

La journée « Village paysan » se prépare

Sandra Nicole du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et Michèle Houges Présidente de l'Association Maisons Paysannes de la Corrèze lors de la visite du cimetière paysager de la commune. - Grandclaude Jean-Marc

Sandra Nicole du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et Michèle Houges, présidente de l'association Maisons Paysannes de la Corrèze ont été accueillies, à leur demande, par Jean-Michel Teulière, maire de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle.

L'objet de cette rencontre, dans l'un des rares villages labellisés « pittoresque » du département, était l'organisation future d'une demi-journée d'initiation et de découverte des paysages, de l'architecture rurale traditionnelle et de l'environnement de ce joli petit village de Xaintrie.

Chaque année, ces deux entités, Maisons Paysannes et CAUE, ayant pour missions l'étude et la préservation du patrimoine, organisent une journée de rencontre ouverte à tous, et cela dans le but de présenter au public les atouts architecturaux du département, mais surtout comment les valoriser et les protéger.

La commune de Saint-Bonnet-les-Tours s'est illustrée récemment en inaugurant un « cimetière paysager ».

Elle a pour ambition de rénover l'appartement communal et de réhabiliter la place de l'église dans les « règles de l'art ».

Le Conseil municipal de la plus petite commune de Xaintrie et les habitants sont très sensibles à la qualité de son patrimoine et met tout en 'uvre pour le valoriser.

La visite de ces deux responsables allait en ce sens.

Elles furent impressionnées par le travail effectué par les membres du Conseil municipal avec l'aide active des habitants.

Cette animation baptisée « Le Village Paysan de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle », à la découverte de ses paysages, son architecture et ses diverses actions de mise en valeur aura lieu, en juin prochain, l'après-midi.

Le programme des visites des bâtiments emblématiques du village et des conférences feront l'objet d'un article en temps utile faisant suite au présent.

crédit photo CAUE 19

Architecture et urbanisme Déclinaisons argentacoises

Voir ou ne plus voir sa ville, telle pourrait être la question. Si le touriste qui arpente nos allées, appareil photo en mains traque la moindre curiosité patrimoniale, le résident, argentacois à l'année, se détache sans doute peu à peu de son décor quotidien. Rien de plus légitime, l'habituade fait oublier le décor.
Et pourtant... une véritable lecture du paysage peut s'effectuer en s'attardant dans les différents quartiers de la cité. Le centre ancien est bâti autour de l'église, resserré et concentrique, depuis le Moyen-âge et se développe vers les faubourgs. Le développement des périphéries marque dès lors l'essor économique de la cité. Le quai maçonné bâti en 1844 est une réponse aux marchands de bois pour les dépôts en attente des convois batteliers.

DE GRANDS TRAVAUX

Autre souvenir d'un aménagement urbanistique aujourd'hui révolu et postérieur à l'essor batelier : le chemin de fer, avec pour témoin actuel la gare, conservée telle qu'au début du XX° siècle. Ce nouveau mode de locomotion apparaît en 1904 comme un moyen de transport plus sûr. Il concurrence les gabares archaïques qui deviennent dès lors obsolètes. Le temps passe... survient l'épopée héroïque des temps de la construction des barrages...Des logements ouvriers types sont construits et un de ces lotissements témoigne de ce passé laborieux où ouvriers cosmopolites rivalisaient avec autochtones pour la réalisation des grands travaux d'Etat.

UNE BELLE LECTURE

...Rien à regarder à Argentat ?! Le passé se lit sur les murs, les pierres murmurent des histoires d'antan... Les siècles défilent et au fil des siècles les modes architecturales... Ainsi chaque époque est marquée par un style, apparaissant tels les cernes d'un arbre sur le pourtour de plus en plus développé.

L'EXPOSITION XX° SIÈCLE, QUEL CONFORT ?

L'exposition du C.A.U.E. de la Corrèze (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), présentant les différents types d'architecture sera présentée à la Maison du Patrimoine du 08 mars au 25 mars, du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00. Entrée libre et gratuite.
Application aux quartiers : le jeudi 24 mars à 17h, Madame Catherine Deschamps, architecte conseillère du C.A.U.E. vous guidera lors d'une promenade découverte pour mettre en exergue les maisons du XX° siècle, leur typologie, leurs techniques, leurs ornementations.
Départ : Maison du Patrimoine, place Bad-Koenig.
Exposition et randonnée à parcourir, à regarder, à deviser...en présence de nos interlocuteurs du C.A.U.E.
Venez découvrir exposition et parcours guidé très nombreux !!!

LA MONTAGNE

ARCHITECTURE ■ Des étudiants visitent un chantier ossature bois

Un concours sur l'habitat participatif

La 9e édition du concours d'étudiants a été lancée au mois d'octobre dernier avec la visite du site dans le quartier du Bos-Haut-de-Cueille à Tulle par le CAUE de la Corrèze (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), avec le soutien de la Ville.

Cette année, ce sont quatre équipes composées d'étudiants en Master de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSA) et du Département génie civil de la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges à Egletons qui concourent.

Parmi les objectifs de ce concours : permettre à des étudiants, de culture et de formation complémentaires, de travailler ensemble sur un même projet et de développer des propositions architecturales adaptées à une topographie contraignante, représentative du relief Limousin.

CHAUMEIL. Visite sur le terrain pour les étudiants.

L'autre particularité du concours est le programme d'habitat participatif. L'exercice étant que 8 familles se regroupent pour concevoir et réaliser, ensemble, leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, dans une logique de partages et de solidarité entre habitants.

Le 18 novembre dernier, après un mois de travail théorique, les étudiants de l'ENSA de Clermont-Ferrand accompagné de leur enseignant Simon Teyssou, architecte, ont retrouvé leurs partenaires à Egletons pour présenter leurs premières esquisses et profiter d'une analyse du CAUE et des autres encadrants du concours.

Cette rencontre a été également l'occasion de visiter, avec l'auteur du projet Simon Teyssou, un chantier de construction d'une maison à ossature bois et toiture végétalisée dans les Monédières sur la commune de Chaumeil et de rencontrer le maître d'ouvrage, qui réalise une partie en auto-construction.

Pour la plupart des étudiants, il s'agissait du premier contact avec la réalité de la construction. Les échanges avec le propriétaire et l'architecte ont été riches d'enseignements et faciliteront sans aucun doute l'avancement de leurs projets.

Les résultats du concours seront présentés en mars 2017 à Clermont-Ferrand et en Corrèze à l'issue. ■

Contact. CAUE : 05 55 26 06 48 et www.caue19.fr

LA MONTAGNE

Patrimoine : les BTS ont rendu leur copie

Publié le 17/05/2016

C'est dans la salle du Conseil municipal que les étudiants en BTS DATR) du lycée de Neuvic ont présenté leurs travaux d'inventaire du petit patrimoine de Margerides. © Maillet Jean François

Les étudiants en BTS Développement et animation des territoires ruraux (BTS DATR) du lycée Henri-Queuille de Neuvic ont restitué leurs travaux d'inventaire du petit patrimoine de la commune de Margerides pour répondre à la commande qui leur avait été passée par le maire en décembre dernier.

Ce fut l'occasion pour les étudiants de travailler en situation réelle en effectuant un diagnostic ciblé du territoire. Le site gallo-romain de Margerides ressort en point fort. Les services d'accueil se déploient sur la commune ; gîtes et restauration complètent désormais l'offre existante d'hébergement. Le potentiel devrait permettre le développement de projets touristiques en réseau avec Bort-les-Orgues, les jaillants, les ruines des Cars, Tintignac et pourquoi pas les volcans d'Auvergne.

Pour l'heure, les étudiants ont recensé et cartographié 20 stations de petit patrimoine qui pourraient être valorisées. Une station pédagogique pour la conservation de la biodiversité, une station culturelle valorisant la fontaine de l'église, elle-même classée monument historique, et un sentier de randonnée équestre sont les principales préconisations qui ont été faites en faveur du développement local de la commune. Enfin, pour répondre à l'objectif du BTS DATR « animer le territoire en provoquant des rencontres d'acteurs », les étudiants avaient convié à cette restitution deux experts : Mme Deschamps, architecte conseil du CAUE (19) et Mme Goût, chargée des observatoires des batraciens et des arbres remarquables au CPIE de la Corrèze. Cette rencontre promet des projets concertés à moyen terme. Ce travail n'est que le début du partenariat entre la commune de Margerides et le lycée agricole Henri-Queuille de Neuvic. Rendez-vous à la rentrée pour découvrir la suite de cette collaboration.

LA MONTAGNE

Les élèves apprennent à lire le paysage

Publié le 13/10/2016

On voit mieux et on comprend comment le bourg et le paysage s'organisent. © BEYNET Pierre

Sandra est paysagiste et travaille au CAUE (*) de la Corrèze. Pour la seconde fois, elle intervient dans le temps périscolaire auprès des élèves de cycle 3 de Matheu Saunier.

À cette heure-là, habituellement, plusieurs de ces mêmes élèves sont en atelier dessin avec Isabelle Degas. Pourtant, sur le terrain, sont présents non seulement tous les élèves de la classe, mais aussi leur maître, Isabelle Degas et Sophie Ovtcharenko, adjointe aux affaires scolaires et coordinatrice des activités périscolaires. Le sujet flotère de toute évidence.

C'est que le maître a déjà travaillé en amont sur la lecture de paysage. Ses élèves ont manié cartes et autres images Internet du Géoportail. Isabelle, quant à elle, traitera ce sujet en arts plastiques. Elle réfléchit à l'art et la manière...

Ce temps de pédagogie en extérieur débute par une proposition : écrire trois mots pour définir le paysage environnant, trois mots pour dire ce qui leur plaît le plus, trois autres pour ce qui leur plaît le moins. Ils utilisent ainsi le vocabulaire spécifique appris lors de la première séance en classe : horizon, plan, vallée, etc. Ensuite, chaque enfant cache un morceau de paysage qui lui semble être le plus intéressant et le dessine.

Autant dire que la prochaine étape, celle de la croisée des regards et de l'échange entre tous va être des plus constructives.

(*) C.A.U.E : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement.

La Vie corrézienne

Lubersac

Élus et techniciens planchent sur l'urbanisation

L'échange et le dialogue ont été très appréciés, tout comme la mise en pratique sur la maquette. Photo DR

Une journée technique sur l'urbanisme a été organisée mercredi 16 novembre à Lubersac par le CAUE (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) de la Corrèze en partenariat avec les communautés de communes du Pays de Pompadour et de Lubersac-Auvézère.

Cette rencontre a donné à chacun des participants (élus, techniciens, secrétaires de mairie) des arguments pour orienter, le plus tôt possible, les porteurs de projet de construction vers des choix compatibles avec les qualités du cadre de vie.

Chacun a pu mesurer les enjeux concernant l'instruction d'un permis de construire à travers des exemples concrets, des exercices mais aussi un temps d'atelier autour de maquettes. À chaque groupe de trouver le meilleur projet de maison individuelle sur un terrain pentu situé au cœur d'un ensemble bâti ancien.

L'échange et le dialogue ont été très appréciés mais aussi la mise en pratique sur la maquette. À la fin de la journée, chacun s'accordait à dire qu'il faut surtout faire preuve de « bon sens » quand il s'agit d'implanter sa future maison.

Ces journées techniques vont se poursuivre sur d'autres secteurs de la Corrèze.

Renseignements et inscription auprès du CAUE www.caue19.fr ou 05.55.26.06.48.

la montagne.fr

Les travaux du petit patrimoine sont finis

Lors de la réception des travaux à la fontaine saint Simon à l'Herbeil. - Deprat Odile

Le mercredi 13 avril a eu lieu à Laval-sur-Luzège la réception des travaux de restauration du petit patrimoine communal (puits de la Jarrige, fontaine de l'Echamel et fontaine de l'Herbeil). Ces travaux ont été réalisés par l'association Arcadour entre l'automne 2015 et fin mars 2016. Quelques petits travaux complémentaires seront effectués prochainement à la fontaine de l'Herbeil. Celle-ci est dédiée à saint Simon comme la chapelle toute proche. On allait autrefois en procession vers la fontaine pour demander la pluie. L'eau de cette fontaine coule toujours à la même température : 6°.

Arcadour est une entreprise d'insertion ouverte depuis 1999. Elle embauche des salariés (contrat), les forme, leur donne une activité professionnelle, et prépare leur départ avec des acquis renouvelés et accrus. Des collectivités lui octroient régulièrement des restaurations du petit patrimoine ou des travaux plus importants. Leur activité comprend aussi l'entretien des chemins de randonnée, les abords des rivières ou l'entretien des parcs et jardins des particuliers. Depuis 2013 Arcadour développe son activité de petite maçonnerie. (murs, murs en pierre sèche, clôtures).

La réception des travaux de Laval-sur-Luzège a eu lieu en présence de Catherine Deschamps, du CAUE (Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement) ; Jean Boinet, président d'Arcadour ; Sébastien Domingo, Directeur d'Arcadour ; Cédric Delpierre, responsable des travaux de maçonnerie ; Sylvain Guérin, technicien des sentiers de randonnée ; Jean- Noël Lanoir, maire de la commune et de plusieurs membres du Conseil municipal.

La Vie corrézienne

Ussac

La nouvelle école maternelle au centre des Journées du patrimoine

Autour des divers responsables, les visiteurs ont pu découvrir les atouts de la nouvelle école. Photo DR

Dans le cadre de la « Journée patrimoine et citoyenneté », la municipalité d'Ussac, le Conseil d'architecture et d'urbanisme, de l'Environnement CAUE, et le Pays d'art et d'histoire Vézère ardoise, ont proposé aux visiteurs de découvrir le patrimoine et l'histoire de la commune en parcourant les rues du bourg.

Et matinée était proposée la découverte de la nouvelle école maternelle, construite en plein d'bourg dans un grand espace où elle se fond dans le paysage. En présence du maire, de Xavier Hochard, Bernadette Vigrad et d'une trentaine de personnes, Mr Lachambre a décrit la partie technique du bâtiment de 1 424 m², remarquable par sa conception et son architecture, dans l'esprit du développement durable et des économies d'énergie.

Le projet adopté de l'agence d'architecture Pontvion a obtenu le label HQE (haute qualité énergétique). La toiture du restaurant est en ardoise, l'autre partie végétalisée apporte une isolation thermique et une rétention d'eau (elle est stockée pour l'arrosage des espaces verts). Les parois vitrées apportent un maximum de lumière et de chaleur, l'isolation thermique et acoustique par leurs matériaux. Un système de géothermie produit la chaleur et l'eau chaude sanitaire. Une centrale photovoltaïque alimente l'école et la salle polyvalente.

En poursuivant la visite, c'est Vanessa Vincent qui rappelle l'histoire de l'ancienne école jusqu'à nos jours, et son évolution depuis la loi Guizot de 1832. Tout en guidant le groupe pour la découverte intérieure, elle explique l'aménagement des différentes classes avec l'accès direct de plein pied dans la cour, ainsi que différents locaux, la grande salle de restaurant, salle de motricité de 150 m², local atelier, dortoirs salles de repos, hall, galerie, les sanitaires et toilettes où tous les locaux sont à poussoir, etc. Tout l'éclairage fonctionne par détecteurs de mouvement, elle précise que la galerie possède une ventilation performante qui ajoute un confort et un renouvellement d'air mains polluant qu'une climatisation totale des locaux. Un dispositif de sécurité est relié directement à la gendarmerie. L'école, ouverte depuis novembre 2013, accueille 131 enfants qui se retrouvent pour étudier dans un milieu adapté, sain et sécurisé.

Bilan annuel

Compte de résultat 2016

Produits

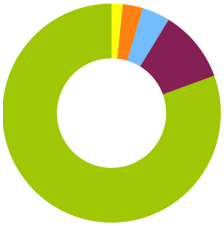

- TA CAUE 200 000€
- Cotisation adhérents 26 561€
- Transferts de charges 10 267€
- Produits financiers 7 360€
- Autres Produits 4 091€

Charges

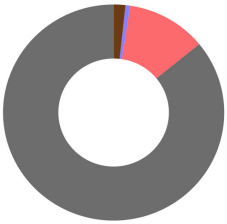

- Charges de personnel 320 631€
- Achats et charges externes 43 618€
- Impôts et taxes 540€
- Amortissments et provisions 6 410€

Déficit

122 920€

Evolution de 2007 à 2016

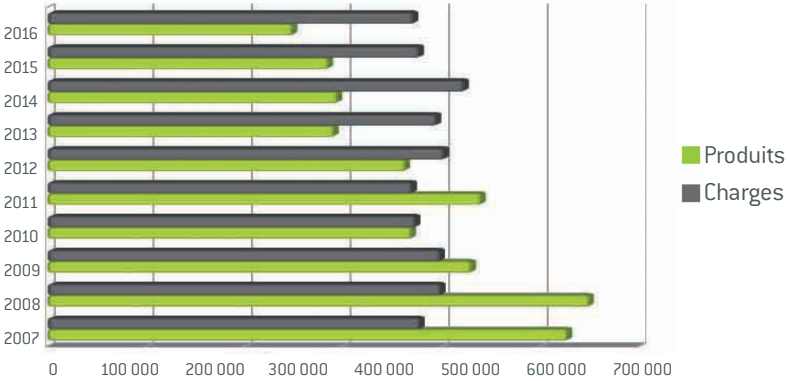

Le budget de fonctionnement provient essentiellement d'une partie des recettes de **la part départementale de la Taxe d'Aménagement** (TA), votée par le Conseil Départemental. Seules les adhésions complètent cette ressource.
La part départementale de la TA est répartie entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le CAUE. Par convention, le Conseil Départemental procède au reversement de cette ressource l'année suivant son recouvrement.
Pour 2016, le montant a été fixé à 200 000 euros. **Le résultat est déficitaire**, pour la cinquième année consécutive.
Le déséquilibre financier récurrent est compensé cette année encore par le puisement sur nos réserves financières mais la **gestion rigoureuse** ne suffira pas et, en l'absence de ressources nouvelles, c'est **l'effectif de la structure qui est menacé**.

Le Conseil d'Administration (en mars 2017)

Présidente

Mme PITTMAN Lilith, conseillère municipale de Brive-la-Gaillarde

Vice-Présidents

M. ROUHAUD Gilbert, conseiller départemental du canton de Malemort

M. LEYGNAC Jean-Claude, conseiller départemental du canton d'Argentat

Réprésentants des collectivités locales

Mme BOISSIERAS Pascale, conseillère départementale du canton de l'Yssandonnais

M. AUDEBERT Michel, maire de Troche

Mme COULAUD Danielle, maire de Margerides

Mme DELDOULI Najat, conseillère municipale de Brive-la-Gaillarde

Représentant les personnes qualifiées

M. PARQUET Jean - architecte, délégué Fondation du Patrimoine, Trésorier

M. PENY Philippe - architecte, Secrétaire

Représentants de l'Etat

M. GEAY François, Directeur de la Direction Départementale des Territoires

M. SIEYE Mathieu, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

M. MERCIER Hubert, Architecte des Bâtiments de France

Représentants des professions

M. SOUFFRON Vincent, CROAL

Mme RADIC Sénada, architecte

M. UNDERNHER Eric - FDB 19

M. LAVEAUX Henri - CAPEB 19

Membres désignés par les compagnies consulaires

M.BRISSEAU Olivier - CCI de la Corrèze

M. FREDON Jean-Claude - Chambre des Métiers

M. NADALON Georges - Chambre d'Agriculture

Membres élus par l'Assemblée Générale

M. ARMENAUD William - paysagiste concepteur

M. DUBOIS Frédéric - enseignant, FST de Limoges à Egletons

M. ROSIER Jacques

M. MOISSON Albert - maire de Neuville, désigné par l'association des maires

M. FERRE Charles - maire d'Egletons, désigné par l'association des maires

Représentante élue par le personnel du CAUE

Mme AGNOUX CHAMP Sabrina, assistante admin, comptable, chargée de com.

L'équipe du CAUE (en mars 2017)

Paysagiste conseillère
Mme Sandra Nicolle

Directeur, architecte
M. Xavier Hochart

Architecte conseillère
Mme Catherine Deschamps

Assistante admin, comptable, chargée de communication
Mme Sabrina Agnoux Champ

Documentaliste, chargé de base de données
M. Jean-François Couturier

Accueil de stagiaires

Anaïs Cabessut

Etudiante en master à l'ENSACF et suite à une année ERASMUS aux Pays-Bas, Anaïs Cabessut est restée trois mois parmi nous. Elle a contribué à nos recherches et réflexions sur la question des nouvelles toitures en Corrèze (formes et matériaux). Ceci aboutira à la production d'une plaquette « toits contemporains », en complément de « toits traditionnels ».

Que sont-ils devenus ?

Alexandre Petit
Architecte salarié chez DPAB Architectes (46)

Justine Serrager
Conseillère en Environnement à Montréal (Québec)

Claire Freyssac
Responsable des espaces verts et espaces publics à la ville de la Teste de Buch (33)

Lucie Modeste
Chargée de mission Urbanisme et Paysage au PNR des Volcans d'Auvergne (63)

Benoît Lopes
Urbaniste au CAUE du Loiret (45)

Pauline Pillet
Photographe professionnel (19)

Daisy De Sousa Péreira
Salariée chez AVB Cuisine (19)

Un CAUE pour quoi, pour qui ?

Créé en 1979 à l'initiative du Conseil général et des services de l'État dans le cadre de la loi sur l'architecture, le CAUE de la Corrèze, comme l'ensemble des CAUE répartis en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, est **investi d'une mission de service public**.

Association loi 1901, les CAUE sont gérés par des conseils d'administration de manière indépendante et sont essentiellement financés par une part de la Taxe d'Aménagement (TA) votée par le Conseil Départemental.

Les CAUE ont pour objet de **promouvoir la qualité de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement** et pour mission le conseil aux collectivités locales sur leurs projets, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et la sensibilisation du public, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover.

Les CAUE en chiffres

(source : repères et chiffres clés - 2016 FNCAUE)

92 CAUE au 1er janvier 2016

2/3 CAUE agissant dans une Union Régionale

1 200 professionnels au service des territoires

2 116 administrateurs

Rédaction, réalisation et mise en page : CAUE 19 - Impression : Les imprimeurs corréziens-Brive

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CAUE CORRÈZE

40 ANS LOI SUR L'ARCHITECTURE 1977 2017

1 rue Félix Vidalin
19000 Tulle
tél. 05 55 26 06 48

courriel caue.19@wanadoo.fr
facebook www.facebook.com/cauecorreze site www.caue19.fr